



### **Une école pour le 8ème**

Comme précisé dans la convocation de cette réunion, et compte tenu de son importance, le sujet évoqué dès l'ouverture de la séance par Philippe MACRET est : Une école pour le 8ème !

Il présente M. Denis PETEL, Directeur Adjoint de l'Urbanisme et Mme Annie-Claire Baracco, Architecte à la Direction de l'Urbanisme, invités par François LEBEL.

Il rappelle :

« La nécessité impérieuse de compléter les deux écoles de la rue de Florence et de la rue de Moscou, toutes les deux saturées et hors normes, alors que le quartier rajeunit et voit arriver de nouvelles familles avec enfants. Il mentionne les hypothèses précédemment envisagées mais qui ont depuis été abandonnées : locaux de la Poste rue de Berne, la Poste ayant annoncé l'abandon de son départ, tout comme le garage Citroën rue de Constantinople.

L'INPI en revanche a officialisé son départ en 2012 de la rue de Saint-Pétersbourg, le bâtiment devient disponible, c'est une opportunité qui risque d'être unique de trouver des locaux dans le quartier de taille suffisante pour accueillir une école. »

M. François Lebel, prend la parole en soulignant :

« ... l'exiguïté de l'école maternelle rue de Moscou, rappelle l'absence de pièces d'ortoirs en quantité suffisante.... La nécessité d'étendre le domaine scolaire du quartier est connue depuis longtemps, et inscrit au PLU. L'INPI part début 2012, l'état est propriétaire des locaux et va les mettre en vente. Il y a donc une opportunité de préempter.... Le site est certes complexe mais étendu (traversée de la rue de Saint-Pétersbourg à la rue d'Amsterdam). Les Architectes des Bâtiments de France ne laisseront pas transformer certaines parties, dont la magnifique bibliothèque (ancienne chapelle), mais ce serait une occasion d'y créer une bibliothèque municipale qui n'existe pas dans le quartier.... Il s'inquiète des projets annoncés d'utiliser le site uniquement pour des logements sociaux qui vont encore charger les écoles existantes, et insiste sur le fait que moyennant la démolition d'un bâtiment intérieur il devrait y avoir la place pour une école. Apparemment ce scénario aurait été rejeté dans une étude déjà réalisée, au motif notamment qu'il n'y aurait pas la place suffisante pour une grande cour de récréation. Cependant il semblerait que le curé de l'Eglise Saint André de l'Europe, mitoyenne, soit prêt à échanger la salle paroissiale contre une surélévation du bâtiment jouxtant l'église, ce qui pourrait changer la donne. Par ailleurs M. le Maire s'élève contre ce qu'il considère comme des arguments pseudo-techniques alors que les surfaces du quartier sont déjà occupées et que l'opportunité risque de ne pas se représenter avant un siècle ! ».

La parole est alors donnée à M. Denis Petel qui tient à souligner que l'étude a été menée sur un plan technique sans « commande politique » et transmise tout naturellement à M. Lebel et qu'elle a été faite en tenant compte des impératifs du PLU, de la valeur patrimoniale, de ce qu'il est possible de faire et du caractère plus ou moins adapté du site à différents équipements.

Il passe la parole à Mme Baracco, qui a visité le site en .... 2007. Elle décrit , plans à l'appui les 12000 m2 des différents bâtiments, en insistant sur les contraintes liées à l'aspect patrimonial de cette parcelle : il s'agit d'un ancien couvent, la bibliothèque aménagée dans l'ancienne chapelle est classée, la parcelle abrite aussi un bâtiment des années 30 avec un très bel escalier qui serait potentiellement interdit à la destruction par les architectes des monuments historiques. D'autres éléments pourraient d'ailleurs aussi être retenus comme non destructibles par ces mêmes architectes. Elle fait par ailleurs remarquer que :

- Les étages élevés (à partir du second étage) ne peuvent pas être utilisés pour une école (normes DASCO), dans ce cas la surface maximale serait de 450m2 et donc les classes seraient trop petites (30m2 au lieu des 50 m2 réglementaires),
- Côté rue de Saint-Pétersbourg les murs existants ne permettent que de faire des petites salles,
- Les ouvertures rue de Saint-Pétersbourg sont étroites et n'offrent qu'un éclairage insuffisant,
- Des difficultés pour assurer les accès pompiers,
- La cour pose des problèmes de distance minimale aux habitations

Elle conclut que le site est inadapté à une école moderne, en tous cas pas une école de 12 classes qui correspond à la commande de l'étude.

M. Petel ajoute que sans même aborder les aspects financiers, l'étude de faisabilité est négative.

MM. Lebel, Pacheco, Macret et le public font valoir que les écoles existantes sont également hors normes, que si on attend un site idéal on ne pourra jamais faire d'école dans le VIIIème arrondissement, et demandent comment tirer parti de cette opportunité.

M. Petel fait valoir que l'étude a commencé par dire "faisons une école", et que les logements ne sont arrivés qu'après. Il remarque que les hypothèses retenues lors de l'étude sont peut-être déjà trop optimistes vis à vis des Architectes des Bâtiments de France, dont les avis sont bloquants, ou de la Commission du Vieux Paris. Il convient que tout n'a peut-être pas été étudié mais note qu'avec le temps déjà passé sur le sujet cela lui paraît difficile, et que la question du coût a de grandes chances d'être fatale, en particulier si l'on se réfère au projet précédent de reconversion du garage Citroën rue de Constantinople, qui était un site beaucoup moins cher et bien mieux adapté à une école, mais qui a lui même été abandonné pour des raisons financières.

MM. Lebel, Pacheco et Macret demandent qu'on n'écarte pas d'un trait de plume la possibilité d'utiliser le site pour une école et demandent la création d'un groupe de travail impliquant la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris et la Direction des Affaires Scolaires du VIIIème afin d'étudier toutes les possibilités, en particulier l'impact éventuel de :

- La récupération de l'enclave de la salle paroissiale auprès de l'Association Diocésaine
- Une évolution de la commande : nombre de classes adaptées au site

M. SAVIN au nom du CCQ estime que si la situation l'exige, il mettra tout en œuvre pour faire savoir aux pouvoirs publics la nécessité pour les familles du quartier de parvenir à ce qu'une école voit le jour sur le site de l'INPI. Au besoin, les habitants du quartier seront appelés à manifester, comme cela avait été le cas lorsque le STIF s'était montré sourd aux demandes d'ouverture de la station Liège aux mêmes horaires que les autres stations de métro.

**Le vœu suivant est voté à l'unanimité :**

**La construction d'une école dans le quartier EUROPE est une nécessité et le CCQ sera présent dans toutes les actions qui travailleront à la réalisation de ce projet.**

### **Points divers**

#### SDF devant le Simply , coté rue de Saint-Petersbourg

Les habitants constatent que le problème perdure et que se posent de réels problèmes sanitaires et de sécurité. Les commerçants riverains (restaurants Talos, Hippotamus, Simply...) sont pourtant mobilisés, 2 pétitions ont circulé.

M. Macret informe qu'une plainte auprès du procureur de la république près le tribunal de Grande Instance de Paris a été déposée par madame Aude Dufetel, Magistrat Honoraire.

M. Lebel demandera au Commissaire Trouboute de participer au prochain CCQ pour entendre les habitants et exposer ses propositions.

Aucun vœu n'a été exprimé.

#### Clinique Turin

Marie-Pia Gil présente un compte-rendu de ses rencontres avec Mme Françoise Jacoupy, (DGA de la Clinique) et différents responsables : Sébastien Cadieu, nouveau directeur des moyens et Mme Bati, directeur qualité et relation avec les usagers.

Des efforts ont été réalisés par la direction de la Clinique en fonction des demandes exprimées par les élus du CCQ :

- Les ambulances ont été mutualisées par la mise en œuvre du covoiturage pour la dialyse, d'où quelques ambulances en moins,
- Une charte a été signée avec les ambulanciers qui sont régulièrement reçus, un point est fait avec eux sur le bon comportement, vis-à-vis des malades et des riverains. Des consignes ont été données pour éviter qu'ils arrivent trop tôt et stationnent longtemps dans la rue, moteur allumé,
- Un permis de construire pour modifier l'aspect visuel des canalisations sur une des terrasses a été demandé et obtenu, les travaux sont en cours. Dans le même esprit, il avait été demandé la permission de construire un mur végétalisé sur une terrasse, cela leur a été refusé.
- Une plainte émanant d'une voisine de la rue de Liège a été déposée (à cause du bruit de la clim de l'IRM). Ils vont gérer en interne avec France Acoustique pour établir des pièges à sons, encadrer la sortie clim par des pergolas etc... Obligation de résultat, car les travaux doivent être finalisés le 14 octobre, date d'intervention de la Préfecture pour contrôle,
- Rationalisation des livraisons de Pharmacie,
- Suppression d'un passage pour les déchets,
- La clinique va installer un tapis pour assourdir le bruit lors de la livraison des bouteilles d'oxygène.
- 8 places de parking (par rapport à 2) ont été rendues à usage de stationnement.

En revanche, aucun résultat quant à la pétition commune avec les cliniques Monceau et Alma pour les plots bloquant les places de stationnement et les réservant à la Clinique.

Marie-Pia Gil insiste sur le fait que la Direction de la Clinique semble ouverte au dialogue.

Le public, Mme Gil, M.Macret notent que le point important reste le stationnement des ambulanciers, il est relevé que des places de stationnement pour handicapés disposées au milieu des places de livraison interdisent aux camions ou ambulances de se stationner, que ces places handicapées sont justement utilisées par des véhicules disposant de l'autorisation mais n'étant pas forcément à la clinique.

**Le vœu suivant voté à l'unanimité :**

**La zone de stationnement sur le devant de la clinique doit être RESERVEE à la clinique et sa gestion confiée à la Clinique, installation de plots délimitant la surface réservée aux ambulances et / ou livraisons.**

Parking Europe

M.Macret rappelle qu'une association a été créée pour le suivi de ce projet et la défense des usagers et que le CCQ ne peut parler en son nom. Toutefois il fait savoir qu'a priori et à la connaissance du CCQ, il n'y a pas eu d'avancée depuis la dernière réunion.

Aucun vœu n'a été exprimé

Stationnement :

Le public se plaint de l'envahissement des trottoirs par les scooters, tout particulièrement dans le bas de la rue de Saint-Pétersbourg.

Différentes personnes notent que les 2 roues, tout comme les voitures manquent de places de stationnement.

D'autres évoquent à ce sujet le « capharnaüm » de la place de Dublin.

**Aucun vœu n'est exprimé, mais il est convenu que :**

- **M.Macret se rendrait au siège de la société ou sont stationnés les scooters, voire motos pour évoquer la nuisance.**
- **La création d'un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'aménagement dans le quartier.**

Place de l'Europe

Une fois encore, un consensus se dégage face à l'absence d'un aménagement de la place de l'Europe, indigne d'un quartier comme le notre et d'un lieu chargé d'histoire comme celui-ci.

**Mr MACRET rappelle qu'un vœu avait été exprimé sur ce même sujet en .... 2003 !! et il est voté à l'unanimité le renouvellement de ce vœu :**

- **Mise en valeur de l'urbanisme des places Europe et Dublin**
- ainsi que :
- **La création d'un groupe de travail, chargé de faire auprès de la Mairie des propositions d'aménagement. M.Macret rencontrera M Lebel pour valider les budgets au cas d'appel à un architecte.**



*Pour nous joindre,  
envoyer vos informations,  
demandes ...*

*Le CCQ EUROPE dispose d'une adresse mail :  
Elle est en ligne et notée sur le site de la Mairie*

***CCQ8EUROPE@gmail.com***

*N'hésitez pas à vous en servir.*